



Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre de la Santé
et des Services sociaux, ministre responsable
de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région
de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 17 novembre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale par la députée de Lotbinière demandant qu'on mette fin à tout projet de démolition du complexe hospitalier Saint-Julien de Saint-Ferdinand, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

P.j.

N/Ref. : 11-MS-00440-06

Québec, le 17 novembre 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 octobre 2011, la députée de Lotbinière déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant qu'on mette fin à tout projet de démolition du complexe hospitalier Saint-Julien de Saint-Ferdinand.

Les informations qui suivent font état de la situation pour cette demande.

- Le complexe hospitalier Saint-Julien, d'une superficie de 207 314 m², est implanté au cœur du village de Saint-Ferdinand et est constitué de neuf pavillons et autres bâtiments de service, dont le pavillon E qui héberge les installations du Centre d'hébergement du Sacré-Cœur, d'une capacité de 27 lits, le pavillon G abritant une buanderie qui dessert les établissements des territoires des municipalités régionales de comté d'Arthabaska, de l'Érable et de Bécancour, et les services alimentaires (pavillon I). En outre, le complexe immobilier dispose d'une centrale thermique et de son propre réseau d'aqueduc.
 - Les orientations ministérielles à l'effet de ne pas redonner aux installations de l'Hôpital une mission relevant de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ont été arrêtées en août 2001 et réitérées en avril 2004. Formellement, les installations de l'Hôpital, à l'exception des bâtiments à conserver, ont été déclarées excédentaires par le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable le 10 mai 2006.
- Les bâtiments à disposer sont : A, B, C, D, E (partiel), F (atelier), H (chapelle, réserve, auditorium). Les bâtiments à conserver sont : E (Centre d'hébergement et de soins de longue durée), G (centrale, buanderie), I (cuisine), K (réservoir d'huile), L et M (hangar, entreposage), N (entrée électrique).

... 2

- Suivant les orientations ministérielles et régionales convenues, dont notamment :
 - mettre en vente, en conformité des dispositions réglementaires prévues à cet effet, toutes les parties d'immeuble non requises par l'établissement ou la municipalité de Saint-Ferdinand et advenant une réponse négative, mettre en exécution le processus de démolition, en procédant dans un premier temps à l'estimation du coût de démolition.

Le processus de mise en vente par appel d'offres public a débuté en décembre 2007 et a été complété en mai 2008 par la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) dont les activités sont maintenant intégrées à celles de la Société immobilière du Québec (SIQ). La seule proposition reçue a été jugée non recevable par un comité de sélection.

- Le site ainsi que les bâtiments ne sont ni classés, ni répertoriés au sens de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti. Cependant, certains bâtiments présentent, pour le milieu principalement, un certain intérêt lié à l'histoire du lieu et/ou à l'architecture, soit les bâtiments A, B, C et D, et plus spécifiquement le bâtiment H (chapelle). Il est à noter cependant que l'aspect architectural et/ou technologique de ces bâtiments n'est pas unique. Tous ces bâtiments sont implantés en façade du complexe.

Le tout a été confirmé, le 13 avril 2010, par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) à la suite d'une demande de classement et de reconnaissance de la Coopérative de solidarité en développement local de Saint-Ferdinand qui s'oppose à la démolition partielle ou totale du complexe Saint-Julien.

- Le 10 août 2010, j'autorisais la conception et l'exécution des travaux du projet de disposition des bâtiments excédentaires du complexe hospitalier Saint-Julien de Saint-Ferdinand avec un budget de 19,7 M\$ financé à raison de 5,8 M\$ par le ministère de la Santé et des Services sociaux et autofinancé par l'établissement pour le solde du coût du projet.
- Un mode de réalisation en deux phases en débutant par celle de décontamination (enlèvement de l'amiante) avait été privilégié initialement. Compte tenu des délais plus longs pour identifier les matériaux contenant de l'amiante et de la position de l'amiante dans la composition des matériaux, la SIQ et les professionnels ont récemment convenu de procéder en un seul lot de façon à limiter la responsabilité d'exécution des travaux à un seul entrepreneur.

- L'échéancier des étapes à venir est :
 - Démarrage avec les professionnels : effectué en avril 2011
 - Relevés, plans et devis d'exécution : janvier 2012
 - Appel d'offres pour les travaux : février 2012
 - Octroi du contrat à l'entrepreneur : avril-mai 2012
 - Travaux de démolition en condition d'amiante, mise en autonomie et démolition : mai 2012 à mai 2013.

- D'autre part, des fenêtres du bâtiment A et des calorifères ont été récupérés par des personnes intéressées à leur donner une seconde vie.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf.: 11-MS-00440-06